

Un banquet commémoratif a réuni, lundi, dans les salons Hébert, une partie des jeunes gens ayant appartenu au 4<sup>e</sup> bataillon des mobilisés de Lille.

Dans cette réunion, une collecte a été faite au profit des orphelins de la guerre. Elle a produit 42 fr. 25 c. qui seront remis au comité de secours.

Il y a quelques jours, une espèce de maquignon étranger à la ville de Lille mettait dans l'écurie, à l'auberge de la Vache grasse, à Lille, un cheval qu'il disait lui appartenir. Le surlendemain, M. Dupont, plafonneur à Roubaix, auquel ce cheval avait été volé à Annappes, prévenu de ce qui se passait, alla le réclamer. Plainte a été portée contre le voleur.

Un affaire grave a été jugée par le conseil de guerre séant à Lille, dans sa séance du 9 janvier.

Un meurtre fut commis à Douai, dans la nuit du 3 au 4 décembre dernier. Un habitant reçut un coup de baïonnette dans la partie gauche de la poitrine, d'arrière en avant, et succomba presque aussitôt entre les bras d'un marchand chapelier, demeurant au coin de la rue de Bellain.

Dans la soirée de dimanche 3 décembre, de onze heures à minuit, plusieurs rassemblements nombreux stationnaient sur la place d'Armes; des cris : *A la garde! au secours!* avaient été entendus du poste commandé par un caporal de chasseurs à pied, qui envoya deux fois ses soldats pour rétablir le bon ordre. Deux arrestations furent faites; alors les perturbateurs se ruèrent sur le poste afin d'obtenir la délivrance de ceux qui avaient été durement arrêtés. Des outrages furent adressés aux soldats, des coups de poing et de canne leur furent portés, ils ripostèrent sans se servir sérieusement de leurs armes, pourtant un des agresseurs fut blessé au côté droit de la tête par le tranchant de la baïonnette.

Pour éviter une rixe plus grave, et sur les conseils d'un agent de police, le chef de poste se décida à mettre en liberté les deux hommes retenus au corps de garde.

La foule se retira à l'approche d'une patrouille d'artillerie, qui se dirigea par la rue de Bellain. Cette patrouille fut suivie par un chasseur de garde, le nommé Walker; il était lui-même accompagné par un nommé Allard, chasseur, qui s'était sauvé de la caserne étant puni. Walker avait son fusil et sa baïonnette, Allard était sans armes et en manteau. Arrivé au coin de la rue de Bellain, un témoin entendit le soldat sans armes dire à celui qui était armé : pique, pique donc, ou passe-moi ton arme. Au même moment il vit celui qui était armé lancer son fusil en avant et instantanément un homme vint tomber dans ses bras en criant : Je me meurs. Effectivement, il mourut quelques secondes après.

Quel est le meurtrier, si ce n'est Walker, qui a exécuté le meurtre, si ce n'est Allard. — Le commandant Mallin, commissaire du gouvernement, l'a démonté avec énergie en établissant les faits avec clarté et requérant une peine sévère contre les accusés.

M<sup>e</sup> Jombart, avocat, a présenté une chaleureuse défense, où il a cherché à démontrer que dans les 19 témoins cités, aucun n'a positivement nommé les accusés. Dans le doute, le Conseil a prononcé leur acquittement.

**Tribunal correctionnel de Lille.** — Hilaire Libiez, âgé de vingt ans, repris de justice, expulsé de France, a volé un porte-monnaie contenant 9 fr., dans un cabaret de Roubaix; huit jours après, il a été trouvé couché dans une chambre; réveillé par les cris du propriétaire, il a tenté de s'échapper en le frappant pour lui faire lâcher prise. — Un an et un jour de prison.

Adolphine Ricaux, une fille aux plus déplorable antécédents, a volé de sa logeuse à Roubaix. — Un an et un jour de prison.

### 6<sup>e</sup> CONSEIL DE GUERRE

Présidence de M. le colonel de La Porte.  
AFFAIRE DES OTAGES DE LA ROQUETTE.  
(Suite.)

Les débats de cette dramatique affaire sont d'un intérêt saisissant. Les accusés, grâce à l'habileté remarquable avec laquelle sont dirigés les interrogatoires, font chaque jour de nouvelles révélations.

En entendant retracer les scènes hideuses des massacres du 24 mai, on ne peut éprouver qu'une bien légitime indignation; mais ne préjugeons rien et continuons à suivre scrupuleusement les interrogatoires.

Le redoutable juge d'instruction, qui ordonna l'exécution du comte de Beaufort, — un commodeux, du reste, celui-là qui était accusé par les siens de trahir la Commune, — Genton est un ancien sculpteur sur bois; il a été successivement porte-drapeau du 6<sup>e</sup> bataillon, juge d'instruction et président de la cour martiale.

Les fonctions que cet homme a remplies sous la Commune caractérisent déjà singulièrement son attitude parmi les plus coupables serviteurs de ce criminel pouvoir.

Au début de l'information, il a pris un soin extrême pour cacher qu'il était allé à la Ro-

quette le 24 mai. Mais depuis que des témoignages précis sont venus le confondre, il paraît profondément troublé.

Genton repousse énergiquement l'accusation : « Je n'avais qu'un rêve, dit-il, sauver les otages! »

**M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.** — Nous comprenons l'intérêt que vous avez à adopter ce système de défense, mais vous entendez contre vous des témoignages accablants. Le 24 mai, vous avez dîné avec François, votre directeur, et c'est vous qui avez reçu l'ordre d'exécution des otages, signé par Ferré.

Vous avez prétendu que, voulant sauver les otages, et sur le conseil de Vermorel vous auriez dit : « qu'il était préférable de ne prendre que des hommes de votre bataillon. Vous pourriez mieux les tenir, ils vous écouterait et vous pourriez mieux ainsi exécuter votre dessein de sauver les otages en gagnant du temps. » C'est déjà la troisième fois que vous changez de système de défense.

**M<sup>e</sup> CONSTANT.** — Le directeur François n'a reconnu Genton que d'une façon dubitative. Je voudrais établir cette circonstance.

**M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.** — Ramin a été affirmatif dans l'instruction, et le Conseil comprendra que les accusés, qui ont librement communiqué depuis leur arrestation, ont dû préparer leur défense et même la modifier.

**M. GENTON.** — J'étais en cellule; je n'ai pu voir Ramin.

**M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.** — Vous mentez. Je vous ai vu moi-même à la prison des Chantiers, vous promenant parfaitement en liberté et communiquant avec qui vous vouliez.

**R.** — J'ai été presque toujours en cellule depuis le jour de mon arrestation.

**FEMME LACHAISE.** — L'interrogatoire au 66<sup>e</sup> bataillon fédéré, cette femme a joué un rôle important dans la journée du 24 mai. Elle assistait à l'instruction sommaire que Genton a fait subir au colonel fédéré de Beaufort, qu'elle affirme avoir voulu sauver, et que la populace a fusillé séance tenante, place de la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement. Sur ce point, les témoignages sont contradictoires; les uns montrent la femme Lachaise s'efforçant d'empêcher l'assassinat, les autres, au contraire, excitant les fédérés au massacre.

Il est juste de dire qu'un témoin, dans l'instruction, a affirmé qu'au moment de l'exécution, un fédéré avait repoussé brutalement la femme Lachaise en lui disant :

— Les femmes n'ont rien à faire ici.

Mais je ne suis pas une femme, aurait-elle répondu, je suis un homme !

**M. LE PRÉSIDENT.** — Femme Lachaise, vous avez dit que vous aviez rencontré Genton recrutant des fédérés pour fusiller les otages, que Genton avait choisi des hommes de votre bataillon, le 6<sup>e</sup>, et que vous l'avez vu dans la cour de la Roquette exciter ces hommes au meurtre.

Tout cela est-il vrai ?

**LA FEMME LACHAISE.** — Oui, j'ai dit la vérité.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Accusé Genton, qu'avez-vous à répondre ?

**GENTON,** avec emportement et se tournant vers la femme Lachaise en la menaçant. — Elle ment !... Oui, vous mentez effrontément !...

**M. LE PRÉSIDENT.** — N'iez si vous voulez, mais ne vous adressez pas à la femme Lachaise. Tournez-vous vers le conseil.

**GENTON.** — Tout cela est faux ! Je n'ai pas pénétré dans la prison de la Roquette le 24 mai.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Le conseil appréciera, asseyez-vous.

**LES ACCUSÉS GIRAUD, LATOUR, GRANGEAUD ET LEVIN**

sont interrogés. Ils étaient, tous quatre gardes au 180<sup>e</sup> bataillon et faisaient partie du piquet qui gardait la Roquette.

C'est à eux principalement que Verrig s'est adressé pour recruter des assassins.

Après le crime, ils ont été admis au pillage des dépouilles que Verrig faisait ramasser en fouillant les vêtements des victimes.

Ces quatre hommes se sont jetés sur les cadavres encore palpitants; ils ont arraché les boutons des soutanes avec une brutalité cynique; ils ont pris tout ce qu'ils ont trouvé de précieux; puis, pour faire disparaître les traces du crime, ils ont emporté les cadavres au Père-Lachaise.

La rumeur publique, le lendemain et les jours suivants, attribuait ce dépeuplement des victimes à leurs bourreaux. C'étaient, disait-elle, des hommes du peloton d'exécution que les meneurs de l'affaire avaient choisis pour auxiliaires dans cette opération, et elle ajoutait qu'ils avaient dû en tirer profit.

D'après ces bruits, il y a lieu de présumer que Latour, Grangeaud, Girout et Levin étaient au nombre de ceux qui ont fait feu sur les victimes.

Mais aujourd'hui, les témoins ne veulent plus dire ce qu'ils savent; l'instruction est forcée de relater jusqu'à ces bruits vagues.

Les compagnies dont ces hommes faisaient partie sont restées jusqu'au dernier moment.

L'interrogatoire de Latour a provoqué une vive émotion dans l'auditoire. Il raconte que le 24, le capitaine Verrig, qu'on appelait le gros capitaine barbu, est venu les commander pour une corvée en armes.

— Quand je sus, dit-il, ce dont il s'agissait, je lui répondis : « Nous ne sommes pas ici pour fusiller, mais seulement pour garder des prisonniers. »

— Ah ! je vous reconnais, dit Verrig, vous avez déjà refusé de marcher sur l'hôtel de ville.

Alors il alla chercher d'autres hommes qui vinrent, commandés par Pigerre.

Puis, sur l'interpellation du président, il raconte que plus tard, après l'exécution des otages, il fut commandé pour aller relever les cadavres. Je refusi, mais les menaces de Verrig m'y forcèrent.

Près de la grille du chemin de ronde était une voiture à bras. Verrig nous conduisit à l'angle de ce chemin. Il y avait six corps. Monseigneur était le premier à gauche, ensuite venait un homme; j'ignorais si c'était un prêtre ou non; puis un homme de grande taille, à cheveux blancs; ensuite un brun

et dont le crâne était horriblement fracassé et reposait sur le grand vieillard; venait ensuite un autre corps, puis un vieillard qui portait une croix rouge sur le bras.

Verrig et son compagnon voulaient les mettre tous dans la charrette. Je m'y refusai, bien que le gros capitaine disait qu'on n'avait pas le temps de faire deux voyages. Je plaçai d'abord les trois premiers dans la voiture, et nous fîmes ainsi deux voyages pour les conduire au cimetière, où les corps furent placés dans le haut d'une tranchée. Le second voyage fut fait dans une voiture à bras ramassée du Père-Lachaise.

Il y avait un certain nombre de fédérés en armes pour accompagner. Je trainais la voiture avec une brette.

**M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.** — Et quelle somme avez-vous touchée pour cette triste besogne ?

**R.** — Soixante centimes.

**M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.** — C'est un chiffre qui a toute son éloquence. C'est le prix d'un litre de vin. Asseyez-vous, nous sommes édifiés.

*Demain la fin de l'interrogatoire.*

### Faits Divers

— Le procès qui se juge en ce moment à Versailles donne un intérêt tout particulier aux renseignements suivants sur l'état des cadavres des otages assassinés à la Roquette.

Ils nous sont fournis par le rapport rédigé par MM. Desormaux, chirurgien de l'hôpital Necker, et Durand, qui ont été chargés d'embaumer le corps de Mgr Darboy.

Ces détails sont entièrement inédits. Il n'existait sur le corps de Mgr Darboy aucune trace de mutilation. Le pouce et l'index de la main droite avaient été fracturés par une balle. Trois plaies existaient au côté droit, à la base de la poitrine, vers les fausses côtes. Ces trois plaies étaient à une distance l'une de l'autre de cinq ou six centimètres et formaient un triangle.

Les trois projectiles ont traversé le corps et sont sortis par les régions lombaires gauches après un trajet oblique. Il existait trois plaies à la base et sur le côté de la poitrine; l'une d'elles, antérieure et large paraissait produite par une balle de fusil à tabatière; les deux autres, postérieures et plus petites, étaient faites par des fusils chapepot.

Les trois coups de feu qui ont atteint Mgr Darboy ont été tirés de côté, et par des gens placés à droite. Les deux doigts de sa main droite ont pu être brisés par l'une des balles qui ont frappé la poitrine. L'autopsie n'a pas été faite; mais les médecins qui ont procédé à l'embaumement ont observé que le liquide conservateur injecté par les gros vaisseaux sortait par les plaies antérieures, ce qui les avait conduits à penser que le cœur ou de gros vaisseaux avaient été ouverts par les balles.

Du reste, les traces des trois balles existent dans le vêtement de dessus que portait Mgr Darboy, et qui est conservé au trésor de Notre-Dame, avec les habits de Mgr Affre et de Mgr Sibour. Les trois projectiles ont percé ce pardessus : un devant, deux derrière; ce sont celles qui ont traversé le corps. Il y a aussi au-dessous du collet, par derrière, un trou qui semble fait par la lame d'un sabre-baïonnette, au moment où le corps était tombé sur la face. Il paraît que ce coup n'aurait pas porté sur la chair, puisque les médecins n'en ont pas parlé.

Le corps de M. le président Bonjean était bien autrement maltraité. M. le docteur Ollivier, qui a fait l'embaumement, a remarqué les blessures que nous allons énumérer : le feu, mais nulle part de traces de coups donnés ou avec le talon du pied ou avec la crosse du fusil. Les blessures étaient l'une à la joue gauche, en avant de l'oreille; la balle a pénétré dans la crâne, qui était largement ouvert; une seconde blessure existait au devant du cou; la gorge avait une plaie béante et le larynx était brisé. Un troisième coup de feu avait fracturé la clavicle droite, un autre avait atteint le bras droit vers son tiers supérieur; deux autres coups de feu avaient fracturé l'index et le doigt annulaire de la main droite.

Le bras gauche, dans son tiers, avait reçu deux coups de feu, l'humérus était fracturé à deux places. Trois plaies ont été constatées au bas-ventre. Neuf projectiles avaient frappé les membres inférieurs : trois à la cuisse gauche, deux à la jambe, une au gros orteil du pied gauche.

Chose horrible, malgré les dix-neuf coups de feu reçus par M. Bonjean, d'après l'opinion du docteur Ollivier, la victime serait tombée encore vivante ! Ce ne serait que le projectile tiré à l'oreille gauche, comme coup de grâce, qui aurait donné la mort.

Le corps de M. Ducaudry se trouvait dans un tel état de décomposition qu'il n'a pas été possible de faire l'examen scientifique de son cadavre. Il avait la tête presque entièrement brisée. D'après les médecins, cela pouvait provenir d'un coup de feu tiré à bout portant dans l'oreille.

Les blessures des autres victimes de la Roquette n'ont pas été décrites.

— Encore deux évasions arrivées coup sur coup à Versailles, dans d'assez singulières circonstances.

D'abord, celle d'un ancien adjudant d'artillerie de l'armée régulière ayant pris du service sous la Commune. Arrêté lors de l'entrée des troupes dans Paris, il fut conduit à Satory, où il tomba malade, et on le transporta à l'hôpital militaire de Versailles.

C'est dans la journée d'avant-hier qu'il a pu s'échapper, grâce, sans doute, à des vêtements civils qui lui avaient été apportés par des visiteurs.

L'autre évasion est celle de M. de X..., ancien garde général des forêts, qui était détenu à la Lanterne, sur la route de Saint-Cyr, sous l'inculpation d'avoir servi la Commune.

M. de X... avait joui d'une assez grande fortune, et son esprit paraissait, depuis quelque temps en proie à une certaine inquiétude.

Il parvint à s'enfuir de la Lanterne, et son premier soin fut de venir à Versailles rendre visite à quelques hauts fonctionnaires militaires, avec lesquels il avait été autrefois en relation, et auxquels il raconta son équipée.

Comme M. de X... était connu, on attribua son récit à une surexcitation passagère

et personne n'y ajouta foi. Mais lorsque la vérité fut découverte, M. de X... était déjà loin, et, comme nul n'avait songé à le faire réincarner, il court toujours.

### Dernières nouvelles

Paris, 11 janvier, midi.

Hier soir, à eu lieu, au grand Hôtel, la réunion des commerçants et industriels parisiens convoqués par les chambres syndicales pour exprimer leur opinion sur les projets financiers du gouvernement et sur la dénonciation du traité de commerce.

L'assistance était nombreuse et comptait 7 à 800 personnes. Plusieurs orateurs, entre autres MM. Ftotard et Wolowski, députés, ont pris la parole.

A la fin de la séance, le président a mis aux voix un ordre du jour protestant contre les droits sur les matières premières, et acceptant toutes les charges sous toute autre forme que les donations. Cet ordre du jour a été voté par l'unanimité de la réunion moins deux voix.

### Commerce

Havre, 11 janvier 1872 (Dépêche de MM. Kablé et Co. représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes : 10,000 b.; grandes affaires en nouvelle. Hausse, très ordinaire, low middling 123 fr. ; terme tenu 128.

Liverpool, 11 janvier 1872 (Dépêche de MM. Kablé et Co. représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Marché animé; prix haussant. Ventes : pleinement, 13,000 b.

BOURSE DE PARIS		
du 11 Janvier		
Rente 3 p. %	36 10	
— 4 1/2 p. %	81 50	
Nouvel emprunt	90 85	

### ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

7 janvier. — Henri Decourcelle, 25 ans, tisserand, et Marie Castelain, 24 ans, redoubleuse. — Charles Devouge, 31 ans, filateur, et Zoé Lepoutre, 23 ans, sans profession. — Louis Roussel, 25 ans, fleuriste, et Martine Lecherf, 25 ans, fleuriste. — François Leleux, 29 ans, boulanger, et Coulon Hortense, 25 ans, cultivatrice. — Henri Delcève, 26 ans, Corroyeur, et Florentine Fouque, 27 ans, couturière. — Antoine Vandervelden, 27 ans, tailleur, et Van Fraeyenhove Isabelle, 22 ans, servante. — Ferdinand Lecluyse, 32 ans, domestique, et Rosalie Caillioir, 36 ans, couturière. — Louis Crépin, 21 ans, tinterieur, et Florine Rose, 34 ans, servante. — Louis De Wasche, 22 ans, tisserand, et Emilie Roussel, 19 ans, soigneuse. — Jean Baptiste Dequid, 28 ans, fleuriste, et Nathalie Van Eeno, 26 ans, rattacheuse. — Pierre Haentjens, 29 ans, tisserand, et Rosalie Waldack, 24 ans, je. — Louis Lampe, 25 ans, contre-maitre, et Rosalie Dumoulin, 28 ans, modiste. — Pierre Derache, 25 ans, menuisier, et Léonie Declercq, 21 ans, bobineuse. — Ivon Brulein 28 ans, mécanicien, et Louise Vivéquin, 29 ans, repasseuse. — Adolphe Milles-camps, 34 ans, commis négociant, et Léonie Brehon, 47 ans, institutrice. — Jean Bte Desmachellier, 21 ans, fleuriste, et Elise Lebrun, 18 ans, peigneuse. — Auguste Faucon, 23 ans, ourdisseur, Florine Dubar, 23 ans, m<sup>e</sup>. — Charles Van Cassel, 21 ans, rattacheur, et Adèle Denis, 18 ans, rattacheuse. — Alfred Voreux, 26 ans, négociant en épicerie, et Hortense Rammaert, 20 ans, sans profession. — Joseph Lacomblez, 38 ans, marchand de meubles, et Virginie Verschynge, 28 ans, m<sup>e</sup>.

### PARIS-JOURNAL

2, RUE FAVART, 2

ne coûte pour Paris et les Départements, que

**40 fr.**

tandis que les journaux semblables coûtent

**64 fr.**

Il offre à ceux de ses lecteurs qui voudraient dépenser cette même somme de 64 fr. :

1<sup>o</sup> PRIME pour 13 francs franco au lieu de 25 :

FROU-FROU, gazette hebdomadaire, splendement illustrée par Morin, Hadol Lemut, Sévin

2<sup>o</sup> PRIME pour 7 francs au lieu de 15 : LE MUSÉE DES FAMILLES, la plus ancienne et la plus renommée des publications pittoresques; pour 7 francs l'année courante et un volume, au choix du souscripteur, à prendre dans la collection.

Ce volume ne pouvant se fractionner, les abonnés de trois mois devront ajouter 1 f. 50 et ceux de six mois 1 franc au prix de leur abonnement.

3<sup>o</sup> PRIME pour 5 francs au lieu de 7.20 : LES MODES VRAIES, véritable moniteur de la toilette, destiné aux femmes de goût et d'élégance honnête, et donnant les patrons et les dessins nécessaires aux travaux de famille.

Contre l'envoi d'un franc en timbres-poste, on recevra Paris-Journal pendant huit jours

### AVIS AUX MARCHANDS DE LAIT

Tous les marchands de lait sont priés de se rendre à l'assemblée générale, qui aura lieu le jeudi 11 janvier et le dimanche 14 du

même mois, chez M. Desbouvres, rue Pavurée, à 6 heures du soir, pour s'entendre sur des résolutions qui concernent leurs intérêts.

### Spécialité de dentiers en tous genres

Traitements spéciaux pour le

### REDRESSÉMENT DES DENTS

### VERBRUGGE

DENTISTE

BREVETÉ PAR S. M. LE ROI DES BELGES

RUE DE L'HOSPICE, 8, ROUBAIX

EN VENTE

CHEZ J. REBOUX, IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE

1, RUE NAIN, 1

### ALMANACH DE ROUBAIX

PRIX : 15 Centimes

### HUILES D'OLIVE

Vente directe aux consommateurs

Pris courant de E. LAMBERT et Co de Nice

HUILE VIRGIE: Estagnon à vis de 80 lit. 125 f

HUILE FINE — 25 — 75 f.

— 50 — 100 f.

— 25 — 60 f.

F<sup>o</sup> en gare de l'acheteur, paiement à 30 jours.

1628.

### Evitez les gerçures des mains, des lèvres, les ENGÈTURES, PÉLIGULES, en employant la

CRÈME SIMON, de Lyon. — Se méfier des contrefaçons.

Dépôt à Roubaix dans les pharmacies Coille; à Lille, Bruneau. 1619

### L'AUTOGRAPHE

ÉVÈNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de *l'Autographe*. Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

Le premier numéro de *l'Autographe* montre ce que sera ce magnifique et curieux album. On y trouve entre autres pièces les proclamations de maréchal de Mac-Mahon, de l'amiral Saisset, des députés de la Seine, — des lettres du duc de Chartres, d'Emile Ollivier, de M. Delangle, — le testament d'Urban, la défense de Ferré, des vers de Lullie, des lettres de Rastoul, de Rossel, de madame Leroy, — des auto-graphes de Paschal Grousset, d'Oglet, de Félix Pyat, de Duval, de Raoul Rigault, de Léon Franchet, — et, dans un tout autre ordre d'idées, d'Alexandre Dumas fils, du commandant Franchetti, de colonel Merlin, du commandant Gaveau, du commandant Poutillac, etc., etc.

Rien de plus étrange que le dessin de Gustave Courbet que publie le 2<sup>e</sup> numéro de *l'Autographe*. Il a été fait au sortir d'un audience du conseil de guerre et offert à M. L. Bigot, avocat. — Cette curiosité artistique et trente documents historiques du plus grand intérêt figurent dans l'atrayant sommaire de ce numéro. — On y voit une foule de documents, plus ou moins connus dans le fond et la forme, mais dont on parle constamment depuis trois mois. L'exécution matérielle est réellement magnifique. Tout le monde voudra posséder cette collection, que se composera de 52 livraisons hebdomadaires et sera terminée dans un an.

L'abonnement est de 25 francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de *l'Autographe*, envoyer autant de fois soit trente centimes en timbres-poste qu'on ill désirera d'exemplaires, à M. H. de Vennessant, 3, rue Rossini, à Paris.

CHEMIN DE FER DE SEVILLE, XERÈS, CADIX.

PAIEMENT PAR ANTICIPATION D'UN SEMESTRE D'INTÉRÊTS.

Atis. — Depuis le 25 novembre, le coupon d'intérêt du 1<sup>er</sup> semestre de 1871 est payé à la caisse de MM. LES FILS DE GUILHON JEUNE, banquiers à Paris, 73, rue Blanche, à tous les obligataires qui adhèrent à la transaction du 3 avril 1870.

Le semestre d'intérêt est de CINQ FRANCS pour chacune des obligations que la transaction substitue aux obligations actuellement existantes, soit fr. 1.42 c. 1/2 à recevoir sur chaque titre d'obligations en circulation.

Le dernier délai de 2 mois, accordé par la loi espagnole aux obligataires pour adhérer à la transaction, devant être ouvert très prochainement, les obligataires qui voudront toucher le montant du coupon payé par anticipation sont invités à envoyer immédiatement leurs titres et leur adhésion à MM. LES FILS DE GUILHON JEUNE, chargés d'effectuer le paiement. 1590

### GUÉRISON DE LA PU MONAIRE

et de la BRONCHITE-CHRONIQUE

Traitement nouveau. — Brochure de 136 pages. 9<sup>me</sup> Edition par le docteur JULES BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco, en adressant 1 fr. 50 en timbres-poste à M. Delahaye, libraire, 23, Place de l'Ecole de Médecine, à Paris 9168

Extrait de la *Presse médicale* sur la

*Sole doulorifuge Lechelle*

LES RHUMATISMES, LES NÉURALGIES et autres affections articulaires, lombagos, sciatiques, fratcheurs, dont le principal symptôme est la DOULEUR, sont calmés et guéris par la SOLE DOLORIFUGE, corps isolant électrique qui, sous forme de tissu et comme ouate ordinaire, s'applique immédiatement sur la peau.

\* Dépôt dans les Pharmacies : à Paris, 35 rue Lamartine. — F<sup>o</sup> par la poste, 3 fr. 50 et 6 fr. 60.